

CORONAVIRUS, POUR SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES



19 mars 2020

COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Chère Rueilloise, cher Rueillois,

Je constate la polémique montante sur les réseaux sociaux entre Rueillois concernant la présence de certains dans les rues de la Ville.

Je rappelle que nous sommes en situation d'état d'urgence sanitaire, que le Président de la République a décrété le **confinement général**.

À cette mesure de confinement mise en œuvre par le gouvernement coexiste plusieurs exceptions que vous connaissez déjà :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'activité professionnelle lorsque le télétravail n'est pas possible ;
- Les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ;
- Les déplacements pour motif de santé ;
- Les déplacements pour motifs familiaux, l'assistance aux personnes vulnérables ou les gardes partagées d'enfants ;
- Les déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle et aux besoins des animaux de compagnie.

C'est sur cette dernière exception que les interprétations diffèrent.

S'il est toléré pour l'équilibre des enfants de prendre l'air quelques minutes uniquement à proximité de son domicile en évitant tout contact, **il est en revanche interdit de passer plusieurs heures en dehors de son domicile, pratiquer de longues balades à travers la ville et en dehors de son quartier ou encore flâner sur les bords de Seine ou dans la forêt de Saint-Cucufa.**

Je sais que toutes ces règles de confinement sont difficiles pour nous tous, pour les familles nombreuses, pour les enfants et pour leurs parents mais **je vous demande de respecter les règles** qui ont été édictées par le comité scientifique et par le gouvernement pour la santé de tous et pour lutter efficacement contre le COVID-19. **Des vies en dépendent !**

La police fait son maximum pour faire respecter les règles de confinement et sanctionnera les contrevenants mais nous ne pouvons mettre un policier derrière chaque Rueillois. **J'appelle chacun à la responsabilité et au civisme.**

J'invite les Rueillois à consulter régulièrement les consignes et les actions mises en place par la Ville sur son site internet www.villederueil.fr/fr et sur les réseaux sociaux.

Bon courage à tous.

Patrick Ollier,
Maire de Rueil-Malmaison